



Service de la nationalite des francais nés et etaablis hors de fr

Par **ADAM06**, le **21/03/2014** à **14:52**

voila apres 2 ANS dattente pour la dilivrance de mon cnf je me sui deplacé aux service de cnf pour me rensingéé sur letat davensement de mon dossier mais toujours cest la meme chose il monts repondit que mon dossier il est en coures dexamen toujours il ont ecrit sur mon dossier que mon visa touristique expirevoila je me sui retourné le 20/02/2014.JAI DEMANDÉ ET SE QUE IL YA UN MOYENNE DE RESTé en france en attendant mon cnf?il ma repondit que non letat francaise vous a dilivré un visa il faut la respecté retourné en algerie et quand vous aurez votre cnf vous allez retourné en france commca vous aurez pas des problemmes.evidament je me sui retourné en algerie et jattend toujours ; est ce que je peut saisir la justice francaise pour me dilivré mon cnf informé moi qui il sont les formalité asuivre?AVEC TOUT MES SALUTATION

Par **domat**, le **21/03/2014** à **15:37**

bjr,
comme déjà répondu vous prenez un avocat exerçant en france pour saisir le tribunal français compétent.
cdt